



COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

La reproduction même partielle de ces informations par des personnes ou des institutions externes à l'Organisation exige l'approbation préalable de la Direction du CERN.

OFFICIAL NEWS

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading.

Reproduction of all or part of this information by persons or institutions external to the Organization requires the prior approval of the CERN management.

SESSION DE JUIN DU CONSEIL

Lors de la session du Conseil du CERN du 22 juin, le Directeur général a présenté aux Etats Membres le programme d'activités scientifiques et les estimations de budget pour les années 1991-1994, en conformité avec la procédure dite Bannier; mais il a cette fois-ci inséré les quatre ans à venir dans un plan stratégique plus vaste définissant l'avenir du CERN et ses principaux programmes jusqu'à l'an 2000.

Le Directeur général a fait valoir que pour gérer ses propres succès, l'Europe du CERN se devait d'orienter ses futures activités autour d'un nouveau grand projet qui ferait suite au LEP, et que l'installation dans ce tunnel d'un grand collisionneur à hadrons (LHC) au cours de la présente décennie non seulement se justifiait pleinement du point de vue scientifique, mais permettrait aussi à l'Europe de rester à la pointe de la recherche mondiale dans le domaine des hautes énergies pour un coût raisonnable et très compétitif.

Le Conseil a reconnu les grands mérites du plan stratégique qui lui était présenté, et en particulier qu'il s'inscrivait dans une perspective financière réaliste. Il a pris acte du fait que la planification indicative qui lui était soumise à plus court terme pour les années 1993 et 1994 devait en effet d'ores et déjà prendre cette possibilité très sérieusement en compte. Il a donc invité le Directeur général à tout mettre en œuvre dès maintenant pour permettre aux Etats Membres de prendre une décision finale au sujet du LHC lors de la session du Conseil du CERN de juin 1992.

Le Conseil du CERN a par ailleurs décidé un relèvement immédiat de 1% des salaires du personnel titulaire, avec effet au 1er juillet. (Voir à ce sujet la communication page 2 'Ajustement des salaires'.)

Sur proposition du Directeur général, le Conseil a décidé de prolonger pour trois ans le mandat de M. Pierre Darriulat comme Directeur de la Recherche.

JUNE SESSION OF COUNCIL

At the CERN Council session on 22 June the Director-General put before the Member States the programme of scientific activities and budget estimates for 1991 to 1994 in accordance with the 'Bannier' procedure. On this occasion, however, he set the four coming years in the context of a wider plan outlining CERN's strategy and its main programmes up to the year 2000.

The Director-General showed that, in order to exploit its own successes, CERN's Europe would have to plan its future operations around a new large-scale project to follow on from LEP and that the installation of a large hadron collider (LHC) in the LEP tunnel during the current decade was not only fully justified scientifically but would also enable Europe to keep its world lead in the field of high energy physics at a reasonable and highly competitive cost.

The Council acknowledged the great merit of the strategy put before it, noting in particular that it was set in the context of realistic financial prospects. It took note that the indicative plan submitted to it for the short term 1993-94 should already take very serious account of this option and therefore asked the Director-General to take the necessary steps immediately so that the Member States could come to a final decision concerning LHC at the CERN Council session in June 1992.

The CERN Council also decided to raise the salaries of staff members by 1% from 1st July. (For further details, see the communication on page 2 concerning Salary Adjustments.)

On the Director-General's proposal, the Council decided to extend Mr Pierre Darriulat's term of office as Director of Research for a further three years.

AJUSTEMENT DES SALAIRES

Le 22 juin 1990, le Conseil a délibéré sur un rapport du Comité consultatif tripartite sur les conditions d'emploi consacré à l'examen quinquennal des salaires du CERN, présenté par le Président du comité, le Dr M. Gigliarelli Fiumi.

Le Dr J. Rembser, Président du Conseil, a déclaré que le Comité des Finances et le Comité du Conseil avaient discuté cette question complexe de façon approfondie. A l'unanimité, ils avaient estimé nécessaire de donner un signe positif au personnel, bien que les opinions des délégués aient différé notablement sur les mesures à prendre à moyen et long terme. Ils avaient finalement décidé de recommander une augmentation de 1% des traitements, applicable à compter du 1er juillet 1990.

Le Dr Rembser insista pour que cette mesure soit considérée comme une première étape, sous réserve de discussions ultérieures au Comité des Finances et au Comité du Conseil lors de leurs réunions d'octobre 1990. L'augmentation était accordée sans conditions préalables mais comme le signe de la volonté du Conseil de trouver une solution satisfaisante au problème complexe des rémunérations, y compris les questions connexes telles que les pensions et les indemnités.

Le Président Rembser reconnut qu'en acceptant de financer l'augmentation dans les limites du budget existant pour 1990, afin d'éviter toute augmentation des contributions des Etats-membres, la Direction aurait à prendre des décisions rigoureuses pour réaliser les économies nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil a décidé :

1. d'augmenter les salaires de 1% au 1er juillet 1990;
2. d'inviter la Direction à entamer des négociations directes avec l'Association du Personnel, sous les auspices du Président du Conseil, en vue de proposer une solution acceptable tant par le personnel que par le Conseil;
3. de revoir en profondeur l'ensemble des problèmes lors des prochaines réunions, prévues pour octobre 1990.

SEMINARS SEMINAIRES

Lundi 2 juillet

SEMINAIRE AT

à 11.00 h – Amphithéâtre LEP
bât. 30, 7e étage

Les cavités supraconductrices pour le LEP

par P. BERNARD / CERN-AT/RF

SALARY ADJUSTMENTS

On 22 June 1990, the Council discussed the report of the Tripartite Advisory Committee on Conditions of Employment concerning the Five-yearly Review of CERN Salaries, presented by its Chairman, Dr M. Gigliarelli-Fiumi.

Dr J. Rembser, the President of Council, stated that Finance Committee and the Committee of Council had discussed this complex matter in depth. They had agreed unanimously on the need to give a positive signal to the personnel, although delegates' views varied considerably concerning the action to be taken in the medium and long term. They had finally agreed to recommend an increase of 1% in salaries, effective from 1 July 1990.

Dr Rembser stressed that it should be considered as a first step only, pending further discussions in the Finance Committee and Committee of Council meetings in October 1990. The increase was granted with no pre-conditions but as a symbol of Council's wish to find a satisfactory solution to the complex problems of remuneration, including associated questions such as pensions and allowances.

He recognised that the Management, in agreeing to finance the increase from within the existing budget for 1990, so as to avoid any increase in Member States' contributions, would have to take some harsh decisions to effect the necessary savings.

After considering this matter, Council's decision was :

1. to increase salaries by 1% from 1 July 1990;
2. to ask the Management to open direct negotiations with the Staff Association, under the auspices of the President of Council, with a view to proposing a solution acceptable both for the staff and for the Council;
3. to review all these problems in depth at the next meetings scheduled for October 1990.

Ce séminaire traitera du développement, de la construction de prototypes et de l'utilisation des cavités, aussi bien dans le SPS que dans le LEP. La production industrielle des cavités va également être discutée.